



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017**

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
Delphine BADIQUÉ			X	Jean-Pierre CUENIN
Karine CORDIER			X	Nathalie GRISEY
Jean-Pierre CUENIN				
Christophe DELAGRANGE				
Robert DEMOULIN				
Nathalie GRISEY				
Nelly LAILY				
Adeline LIONNE				
Annie MAITRE			X	Nelly LAILY
Jean-Daniel NARDIN				
Michel NICOLIER				
Christophe OEUVRARD				
Christelle PAOLI		X		
Jean-Baptiste ROLLIN			X	Robert DEMOULIN
Eric VARNEROT				

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de voix délibératives : 14

1. Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre CUENIN a été désigné secrétaire de séance.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation des Comptes rendus précédents :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés du conseil municipal du 15 Novembre 2017.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

3. La Fête du village :

Après évocation de différentes solutions, il en ressort que :

La fête du village se déroulera suivant ce qu'il s'est fait aujourd'hui avec quelques aménagements possibles en particulier des « compétitions » quartier. Il n'y aura pas de feux mais un feu d'artifice et il se tiendra sur l'espace cure SMA.

Concernant la date, 23 ou 30 juin, il faudra la fixer avec les autres associations.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre



4. PLU :

Monsieur le Maire informe le conseil que le cabinet RUEZ a confirmé la date du 9 janvier à 9h30 pour la 1^{ere} réunion. A cette occasion, il sera vu la partie environnementale de notre PLU. Monsieur le Maire indique que compte tenu de la présence des administrations, cette réunion ne peut se tenir en soirée. Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour effectuer une modification simplifiée du PLU concernant les habitations à toits plats.

Accord sur ce point avec les remarques suivantes :

- Possibilité de ce type de réalisation uniquement hors du centre du village délimité par

- Le début de la rue de Novillard
- Le croisement avec la rue de Chèvremont

Ceci indique que les maisons à toits plats ne pourront être édifiées dans cet espace.

5. Le personnel :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a passé Madame Elodie BAINNIER titulaire conformément à nos engagements.

Pour Madame BADIQUE, il est nécessaire de passer par la CAP avant de prendre toute décision de changement d'indice.

6. Délibération groupement de commande transport piscine patinoire avec le GRAND BELFORT :

Dans le cadre du groupement de commandes pour le transport des élèves de l'école primaire en direction des équipements sportifs communautaires à partir du 1^{er} janvier 2018, Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commande via le grand Belfort.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour le transport des élèves de l'école primaire en direction des équipements sportifs communautaires
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et à prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement de ce marché, ainsi que toute décision concernant ces avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre



7. Enquête : Résultat :

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil, qu'après sondage auprès des parents, certains sont intéressés pour la mise en place d'aide aux devoirs.

- Le conseil décide de maintenir sa position initiale c'est-à-dire la non ouverture du centre aéré le mercredi matin et l'ouverture d'une semaine aux vacances de Pâques. En ce qui concerne l'aide aux devoirs, le conseil municipal prendra une décision lors d'un prochain conseil.

Sondage aide aux devoirs, Mercredi et Centre aéré.

Total fiches	55
Non intéressés aide aux devoirs	43
Intéressés aide aux devoirs	12
Observations pour le mercredi	6
Observations pour le Centre aéré	4

Remarques des parents :

- Regret sur l'absence du Périscolaire le matin.
- Nécessite de mettre en place un centre aéré le mercredi matin.
- L'ouverture du mercredi aurait été un plus.
- Dommage qu'il n'y ait pas d'accueil le mercredi.
- Nous serions intéressés par l'accueil des enfants pour le périscolaire le mercredi.
- Qu'elle déception...de voir que votre commune ne puisse ou ne veuille pas offrir les services d'accueil le mercredi.
- Intéressé par l'ouverture du centre aéré aux vacances de printemps.
- Très bonne initiative, à voir pour ouvrir 1 semaine à chaque vacances scolaires + le mois d'août.
- C'est très bien que le centre aéré ouvre pendant les petites vacances.
- Nous sommes intéressés par l'accueil des enfants pour les petites vacances de printemps.

Autres Observations :

- Ouvrir le Périscolaire à 7h le matin.



Lors des retours des sondages, en parlant avec les parents d'élèves, la majorité d'entre eux ont pensé que la case « Observation » ne concernait que l'aide aux devoirs.

Total fiches rendu	55
Non intéressés aide aux devoirs	43
Intéressés aide aux devoirs	12
Observations pour le mercredi	6
Observations pour le Centre aéré	4

Statut quo par rapport aux dernières décisions du conseil

8. Gardes nature 2018-2021

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 49/2017 du 15 novembre 2017. Le Grand Belfort a délibéré le 7 décembre 2017 sur le Service des Gardes - Nature afin d'effectuer une adaptation tarifaire et modifier l'article 4 de la convention de mise à disposition du service.

Les gardes nature sont un service du Grand Belfort Communauté d'Agglomération constitué de Gardes-champêtres titulaires et non-titulaires, qui exercent une mission de police générale et des missions spéciales pour le compte des collectivités qui font le choix d'adhérer à ce service moyennant cotisation. Le service est mutualisé entre toutes les communes adhérentes sur le fondement du temps partagé.

Il est délivré 7 jours sur 7.

Il est à noter que suite à la délibération du Grand Belfort, la cotisation passe de 4 000 € à 2 400 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide :

- D'adhérer au service des gardes nature du Grand Belfort Communauté d'Agglomération
- De signer la convention à venir.

Résultat du vote : 14 pour, 0 abstention, 0 contre

9. Logement :

Le F5 est reloué à un couple ayant 4 enfants dont 3 scolarisés potentiellement à Vézelois.

Aucuns travaux n'est à prévoir, nous fournirons cependant un bon pour quelque reprise de peinture.



10. Questions diverses :

- Vœux du Maire confirmation du 13 janvier à 18h00 à la « Vézeloise ».

Colis de Noël :

- 92 colis à distribuer par les membres du CCAS.
- Arnaud : Il est pour l'instant en arrêt jusqu'à fin janvier.
- Stationnement sur trottoir : Monsieur le Maire informe que les gardes nature ont communiqué un exemple d'arrêté afin que les stationnements sur les trottoirs soient verbalisés à 35 € au lieu de 135 € actuellement (ce qui est conforme au code de la route).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Prochain conseil prévu le 7 Février 2018